

D2023-127

## VILLE DU PECQ

## D E C I S I O N

## 1.1 MARCHES PUBLICS

Objet : Contrat de maintenance Acropolis « Odysée Ingénierie »

Laurence BERNARD, Maire de la ville du Pecq,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2122-22,

Vu le Code de la Commande Publique, et notamment ses articles L2122-1 et R2122-8,

Vu la délibération n° 22-2-6 du conseil municipal du 6 avril 2022 autorisant Mme le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, des marchés et des accords-cadres passés selon une procédure adaptée concernant les fournitures et/ou les services ainsi que des marchés et des accords-cadres passés selon une procédure adaptée jusqu'à 500 000 € HT inclus concernant les travaux, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

## DECIDE

De signer avec la société ODYSSEE INGENIERIE, sis(e) 210, avenue Jean Jaurès, 67007 LYON, un contrat pour : la maintenance « Acropolis » pour un montant annuel de 1 830 € HT soit 2 196 € TTC.

De préciser que le contrat prend effet au 01/01/2024 pour une durée de 1 an et pourra être reconduit tacitement pour une durée de 4 ans.

D'indiquer que les membres du conseil municipal seront informés de cette décision lors de la prochaine réunion.

Le Pecq, le 19/10/2023



Le Maire

Laurence BERNARD

Accusé de réception en préfecture  
078-217804814-20231019-D2023-127-CC  
Date de télétransmission : 24/10/2023  
Date de réception préfecture : 24/10/2023